

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 602 808**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **86 11820**

⑤1 Int Cl⁴ : E 04 C 2/26, 2/46; E 04 B 1/74.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 14 août 1986.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 7 du 19 février 1988.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *RENAUD NOEL CONSTRUCTION.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Noël Renaud.

⑦3 Titulaire(s) :

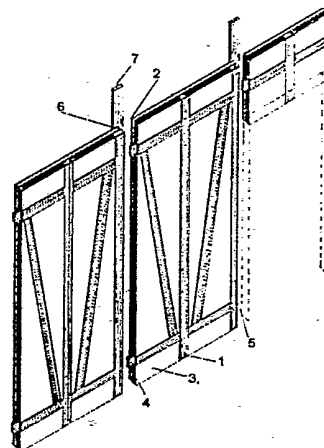
⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 **Élément modulaire de construction composite, pour le montage rapide de cloisons isolantes, de distribution ou de doublage, fixe ou démontable, en forme de panneau colombage, et système d'emboîtement de tels éléments.**

⑤7 Panneau constructif, isolant et décoratif, fixé à demeure ou démontable.

Ce panneau constitue dans son ensemble un matériau composite. Il est formé par une structure bois décorative 1 aspect colombage et une plaque de plâtre cartonnée à l'arrière. Ce module manuable a une face finie bois 1 et aspect torchis 3 la partie arrière 2 permet le passage dissimulé des gaines électriques dans une goutte PVC 6 un couvre-joint autoclavant 7 peut être équipé d'interrupteurs et de prises de courant électrique. Ce couvre-joint complète la jonction des panneaux qui ce fait par emboîtements de tenons 4 et mortaises 5 situés sur les extrémités latérales. On réalise le blocage par deux chevilles bois.

Destiné particulièrement à la construction des cloisons de distribution dans l'habitat ou bâtiments divers.



FR 2 602 808 - A1

L'invention concerne un module préfabriqué, de pose simplifiée, permettant de construire, d'isoler, d'équiper, de décorer en fonction des besoins du bâtiment en une seule phase d'intervention.

5 Les cloisons de distribution ou de doublage étant habituellement réalisées traditionnellement : briques, carreaux de plâtre ou cloisons sèches, plaques de plâtre cartonnées avec ou sans isolation, mais la mise en oeuvre de leur structure est importante et nécessite plusieurs interventions.

10 Le système selon l'invention permet par la jonction de plusieurs modules de réaliser rapidement une cloison avec une face aspect colombage (1) plus torchis (3) et une face plâtre cartonnée (2) permettant la pose immédiate d'un revêtement mural.

15 Selon une variante, des modules accessoires permettent des angles, des passages de porte ou allège de fenêtre, des épaisseurs d'isolation et de structure, peuvent par l'adaptabilité qui les caractérise, voir leur application à d'autres systèmes constructifs par leur complémentarité ou leur complexe.

20 Le panneau constitue dans son ensemble un matériau composite.

Il est formé par une structure bois résistante et décorative, aspect colombage, assemblé traditionnellement et chevillé bois.

25 Ce module manuable a une face finie bois et aspect torchis dont le relief est obtenu par des coulées de mousse polyuréthane, ⁽⁹⁾ laquelle s'expande sur un plan de polystyrène de plaque-mur (8) de deux centimètres d'épaisseur ou plus selon variante pour la partie interne du panneau, et d'un centimètre de plâtre (2) pour la partie arrière.

30 L'élément ainsi formé est complété en surface par un enduit de parement ignifuge.

35 La partie arrière permet le passage des gaines cablées sur toute ou partie verticale d'une goulotte (6) PVC 23/43, laquelle est recouverte après la jonction des panneaux entre eux, par un couvre-joint (7) en bois assemblé à un PVC fixation auto-clave. Ce couvre joint peut être équipé d'interrupteurs et de prises électriques.

40 La jonction des modules se fait par tenons (4) et mortaises (5) pour la face bois, et complété par un couvre-joint autoclave (6) sur la face plâtre. Idem pour les modules accessoires ; on complète cette jonction par l'apport de deux chevilles.

Selon une variante l'épaisseur est fonction des différentes applications; elle est comprise entre 65 mm et 100 mm.

45 La figure 1 représente un décomposé d'un ensemble de modules.

La figure 2 représente la face du module principal dont les dimensions, sont de 2,80 m pour la hauteur brute, et 1,25 m pour la largeur.

50 La figure 3 représente en coupe, le système d'emboîtement à la jonction des panneaux.

55 . Destiné particulièrement à la construction des cloisons de distribution dans l'habitat ou à la réhabilitation des logements et maisons anciennes, pour correction de l'isolation thermique et phonique de toutes les structures intérieures d'un bâtiment.

REVENDEICATIONS

1) Panneau préfabriqué de pose simplifiée, permettant de construire, d'isoler, d'équiper, de décorer en une seule phase d'intervention par la jonction de plusieurs modules caractérisé par le fait que la face principale est composée d'une structure bois décorative (1) garni par un torchis (3) le système d'emboitement étant composé de deux tenons (4) et deux mortaises (5). L'arrière étant constitué par une épaisseur de polystyrène (8) et d'une plaque de plâtre cartonée (2).

2) Panneau selon la revendication 1 caractérisé par le fait qu'il est prévu un couvre joint (7) coopérant avec le système d'emboitement (4) (5) par une goulotte PVC (6) laquelle a la particularité de permettre le passage dissimulé des gaines électriques ; un couvre joint autoclave complète la jonction.

3) Panneau selon la revendication 1 ou 2 caractérisé par le fait que le blocage est achevé par la pose "in situ" de deux chevilles bois (9) .

FIG. 2

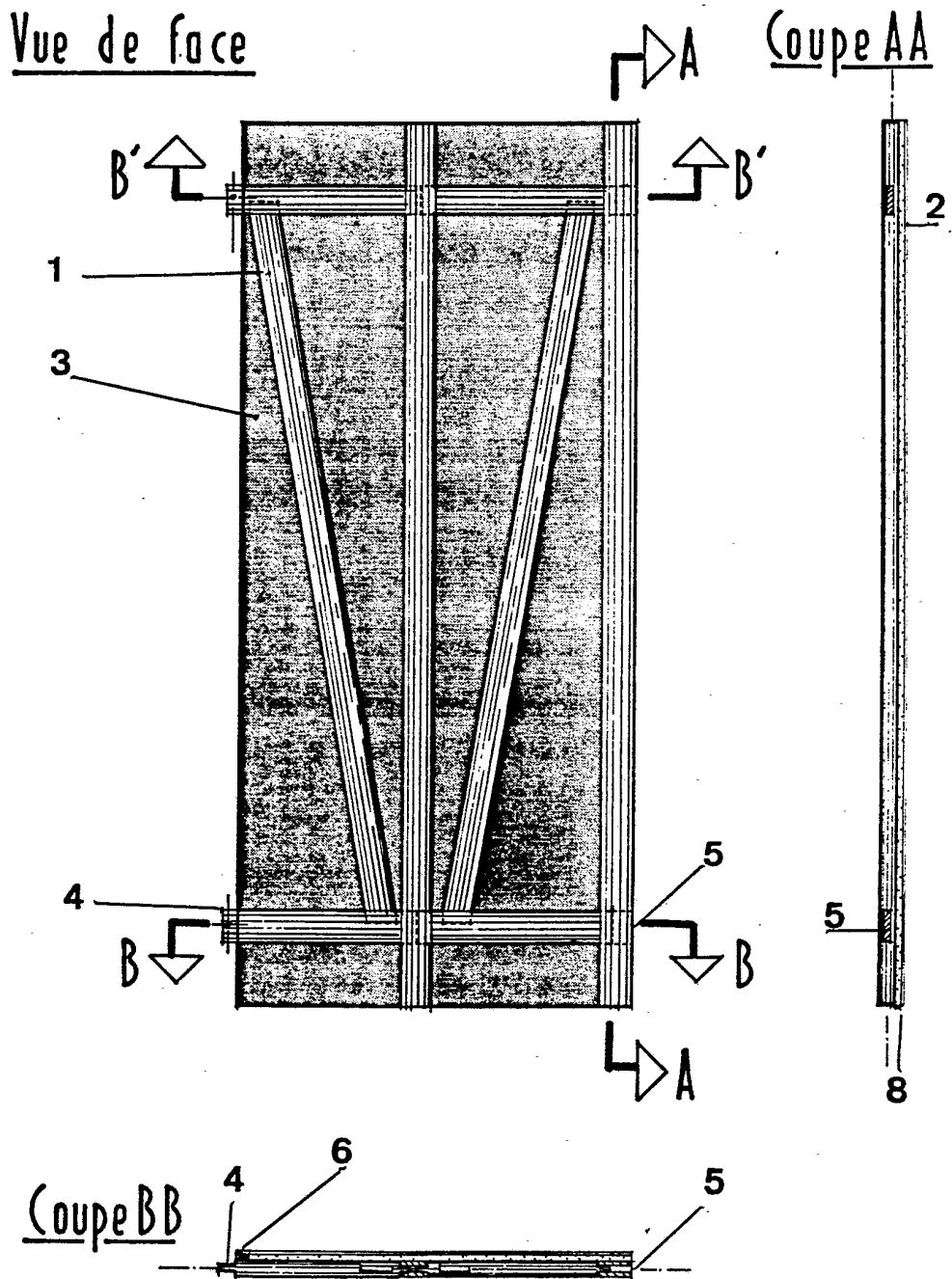


FIG. 3

